



Compte-rendu du conseil d'école 1 du mardi 7 novembre 2017

Présents :

Equipe enseignante : Mmes S.Grasset, D.Albenque, C.Ménager, C.Zaccaron, T.Vergnolle.

Equipe municipale : M. Gusméroli Stéphane, maire de St Pierre de Chartreuse, Mme Dominique Cabrol, élue aux affaires scolaires, Mme Eve Sartori, directrice du périscolaire et restauration scolaire.

DPE : Mme Claire Sahuc, M.Denis Jonckeu, Mme Karin Bouly, Mme Laure Baudouin, M. Vincent Gilbert, Mme Sandrine Neilz.

Absents excusés : M. Cyril Helay Girard (IEN Voiron 3), Mmes. B. Pelhate et I.Pajot (enseignantes absentes), (déléguée de parents), M.Ocelli (DDEN).

Secrétaire de séance : Mme D.Albenque.

Ouverture de séance : 18H30

1. Présentation des rôles et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école

- I. Il vote le règlement intérieur.
- II. Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- III. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il **donne tout avis et présente toute suggestion** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - *les actions pédagogiques entreprises.*
 - *l'utilisation des moyens alloués à l'école.*
 - *les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.*
 - *les activités périscolaires.*
 - *l'hygiène scolaire.*
 - *la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.*
- IV. Il adopte le projet d'école
- V. Il est consulté par le Maire sur :
 - *l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.*
 - *la modification des horaires d'entrée et de sortie.*
 - *des modalités d'organisation d'un service de garderie.*
- VI. Il est informé sur :
 - *L'organisation des aides spécialisées.*
 - *Les modalités de rencontres des maîtres avec les parents de leurs élèves, notamment la réunion de rentrée.*

2. Bilan de l'élection des représentants des parents au conseil d'école

Ont été proclamés élus :

titulaires: -Baudouin Laure (PS) -Jonckea Denis (MS-CP) -Gilbert Vincent (CE1-CM1) -Sahuc Claire (MS-CE1)	suppléants: -Bouly Karin (MS) -Neilz Sandrine (PS)
--	---

Participation: -nombre d'inscrits: 128 -nombre de votants: 46 -nombre de votes blancs ou nuls: 0 -nombre de suffrages exprimés: 46 -taux de participation: 35,9%	Résultats: -nombres de sièges à pourvoir: 4 -quotient: 11,5 -nombre de sièges pourvus: 4
--	--

Les parents délégués proposent d'établir une mailing liste afin de communiquer les informations importantes aux autres parents. Une affiche avec un trombinoscope sera apposée sur le tableau d'affichage (porte en verre, bâtiment de la cantine) et collé dans les cahiers verts.

3. Classes, effectifs

➤ Effectifs 2017-2018 :

niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
	11	13	9	12	15	10	10	11
répartition	24		21		25		21	
total	91							

➤ Equipe enseignante :

PS-MS : Caroline Ménager (Avec Carole Rogier, ATSEM, les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Le mercredi en alternance avec Sandrine Mollaret et Carole Rogier.)

GS-CP : Cécile Zaccaron, titulaire remplaçante de Mme Pelhâte Blandine (Avec Sandrine Mollaret, ATSEM, les lundis, mardis, jeudis, vendredis).

CE1-CE2 : Mme Albenque Delphine, déchargée le lundi par M.Vergnolle Thomas

CM1-CM2 : Mme Grasset Stéphanie, directrice, déchargée le jeudi par M.Vergnolle Thomas.

4. Adoption du règlement intérieur de l'école

a) Les horaires scolaires sont modifiés, ainsi que les horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

b) Remarques d'Eve Sartori :

On demande aux parents d'être plus rigoureux et plus attentifs pour les inscriptions au bus ou au périscolaire. Certains enfants sont inscrits au périscolaire sur le portail famille alors que leurs parents les attendent au bus, certains ne sont pas inscrits au bus alors qu'ils doivent le prendre... Cela crée parfois des drames pour les enfants.

Il est possible de changer une inscription jusqu'en début de matinée, sur le portail famille. En cas d'urgence, il est également possible de laisser un message sur le portable du périscolaire.

Comme les responsabilités des agents et de la directrice du périscolaire sont engagées, les élèves seront orientés en fonction des listes établies sur le portail famille et à défaut resteront au périscolaire.

5. Rythmes scolaires

Une possibilité de changement de rythmes scolaires (retour à 4 jours) est donnée par le ministère. Le dossier est à constituer avant février 2018.

Enseignantes :

Les enseignantes n'ont pas assez de recul (seulement 2 mois depuis la rentrée) pour se prononcer réellement sur ces nouveaux horaires. Cependant, elles remarquent :

- De la GS au CM2, les trois heures du mercredi matin sont bénéfiques pour les élèves et sont des temps d'apprentissage vraiment profitables.
- La concentration des enfants est toujours diminuée les après-midis quels que soient le choix des rythmes.
- même si plus d'élèves sont présents cette année les mercredis matin dans la classe des PS-MS, l'absentéisme y est encore assez important. L'enseignante ne peut donc pas entièrement bénéficier de cette matinée d'apprentissage supplémentaire. De plus les après-midis étant raccourcis, beaucoup d'enfants « dormeurs » n'ont pas le temps de s'installer aux ateliers proposés.
- Thomas Vergnolle fait état des quelques avis d'experts qui sont actuellement exprimés sur le sujet des rythmes scolaires :
 - Il n'y a pas d'avis unanime des experts sur le meilleur rythme.
 - La question n'est pas juste sur le rythme du temps scolaire. Elle doit se poser sur l'organisation de toute la journée/toute la semaine à l'école. L'enjeu est de prendre le temps de définir collectivement ce que l'on fait au niveau local.

Périsco/cantine :

Le temps méridien est très court selon les enfants.

Le temps étant diminué de 15 minutes, l'équipe constate qu'il y a moins de conflits entre les élèves. L'organisation de ce temps est plus complexe cette année car le personnel compte une personne de moins.

Les effectifs au périscolaire depuis la rentrée 2017 n'ont pas augmenté de façon significative :

- 25 enfants au maximum sont inscrits le soir, soit 3 de plus que l'an dernier.
- En moyenne, 2 à 3 enfants restent présents à l'école uniquement sur la tranche horaire 15h45-16h15

Les effectifs aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 4 à 5 enfants sont inscrits au maximum et 2 séances ont été annulées car un seul élève y était inscrit.

Parents :

Proposition : allonger le temps méridien pour y inclure les TAP.

Réponse conjointe de la directrice et de la mairie : cette organisation semble difficilement réalisable. En effet, 85 enfants en moyenne mangent au restaurant scolaire. Le personnel ne serait pas suffisant pour encadrer à la fois des TAP et du périscolaire. De plus, il n'y aurait pas de locaux disponibles.

Mairie :

- la réflexion doit être collective. La décision sera prise par la mairie après consultation des enseignants et des parents d'élèves.
- Dominique Cabrol explique que la décision de la Mairie concernant les rythmes scolaires sera prise dans le souci de l'intérêt de l'enfant, avec l'objectif du meilleur apprentissage.
- un comité de pilotage devrait être constitué avec tous les acteurs (parents/enseignants/mairie) afin de mener la réflexion.
- Après avoir écouté attentivement tous les avis lors de ce conseil d'école, Le Maire s'interroge fortement sur le calendrier fixé par le Ministère pour prendre une décision sur les rythmes scolaires en février 2018 :
 - Le temps d'observation et d'évaluation des nouveaux rythmes mis en place en septembre 2017 sera très court pour permettre une décision éclairée : les équipes enseignante et périscolaire disent ne pas pouvoir se prononcer si tôt.
 - Les rythmes actuels permettent un temps d'apprentissage efficace le mercredi matin selon les enseignants. Remettre en question ce principe maintenant n'est-il pas prématuré et risqué ?
 - Chacun semble constater une difficulté de fonctionnement sur le temps méridien, avant la reprise des classes l'après-midi. N'est-ce pas plutôt cela la question à examiner dès maintenant dans le détail ?
 - Pourquoi ne pas plutôt prendre toute l'année scolaire 2017/2018 pour observer les effets, et préparer une décision collective mûrement réfléchie pour l'année suivante ? Ce temps de réflexion permettrait aussi une vraie réflexion collective, avec toutes les parties prenantes autour d'un projet pédagogique, incluant aussi la question des activités périscolaires. Pour cela, pourraient aussi être associés les structures intercommunales, le centre de loisirs et les associations locales.
- une réunion, où tous les parents de l'école sont conviés, est prévue le 16 janvier à 20h afin d'exposer les constats des équipes travaillant avec les enfants ainsi que diverses propositions de rythmes et leurs implications matérielles et financières.
- une réunion préparatoire est fixée le 21 novembre à 18h30 avec les parents délégués, la mairie et les enseignantes. Cette réunion sera l'occasion de :
 - définir le calendrier de travail
 - définir quelles propositions de rythmes scolaires sont à formuler pour avis aux parents d'élèves via un questionnaire
 - rédiger une trame de questionnaire (à partir d'exemples existants : Saint Laurent du Pont ?)

6. Sécurité

- a) Un exercice d'évacuation a été effectué au mois d'octobre : évacuation de l'école en moins de 2 minutes.
- b) Certains parents de maternelle souhaiteraient être informés le soir de l'exercice afin qu'ils en reparlent à leurs enfants à la maison.
- c) 3 exercices type Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sont à faire au cours de l'année : intrusion, séisme et confinement.

7. Travaux et demandes en mairie

- a) Les travaux demandés cet été ont tous été effectués :
- Peinture murale de la classe des CM.
 - Réaménagement de la classe des CE1-CE2.
 - Installation d'une nouvelle porte avec groom donnant sur la cour en ouverture extérieure.
 - visiophone.
- b) Un cahier de travaux pour les demandes en cours d'année est consulté une fois par semaine par les services techniques qui passent à l'école tous les mercredis après-midi.
- c) Demande de l'équipe enseignante : renouvellement du parc informatique devenu obsolète.
- d) Mairie : la surveillance de la qualité de l'air intérieur devient obligatoire. Une grille d'observation diagnostique sera à remplir par les enseignants afin de faire éventuellement évoluer leur comportement pour une diminution de la pollution de l'air.

8. projet de bibliothèque dans l'école :

Une annexe de la bibliothèque jeunesse est prévue dans la salle des associations attenante au restaurant scolaire.

Mais pour le moment, cette salle des associations est occupée par les PS-MS le temps du repas afin de tenter de diminuer le bruit à la cantine.

Le projet de l'annexe de la bibliothèque est donc actuellement en attente. Dans un premier temps, il faut régler le problème du bruit dans la cantine, gênant pour **tous** les enfants. La mairie propose déjà d'étudier des solutions matérielles (revêtement sur les tables, claustra...).

Le 16 novembre, se réuniront les représentantes de la bibliothèque, la mairie, l'école et le périscolaire afin de faire avancer le projet de l'annexe de la bibliothèque.

9. Projets de classe

a) Ecole :

ADDIVE : 3 œuvres d'artistes locaux sont prêtées à l'école et présentées aux élèves tout au long de l'année afin de travailler autour des arts plastiques, exposition des œuvres en fin d'année (projet financé par le sou des écoles).

Inscription des classes au prix des Incorruptibles : participation des élèves à un prix littéraire, sur des œuvres qu'ils auront lues au cours de l'année. (Projet financé par le sou des écoles).

b) PS-MS-GS-CP:

-projet cirque avec des intervenants de Solfacirqe, 1 séance de formation des enseignantes, 6 séances avec les élèves , puis 3 séances pour préparer le spectacle. (projet financé par le sou des écoles).

-Lire et faire lire : Cathy vient lire des histoires dans la classe.

c) CE1-CE2 :

-correspondance avec une autre classe, écriture, fabrication de jeux.

-classe médiévale de 3 jours vers Auxerre afin de visiter le château de Guédelon. (en commun avec les CM)
(projet financé par le sou des écoles).

d) CM :

-projet « ville-parc » financé par le PNRC : un échange entre notre classe et une classe de la Villeneuve est organisée tout au long de l'année ; 3 rencontres, échanges d'exposés, de vidéos...

-2 matinées d'animation au Sappey en Chartreuse proposées par « La bonne fabrique » : dessin en réalité virtuelle avec un casque 3D par une artiste en résidence à l'hexagone et initiation à la robotique avec les Lego Wedo. (bus financé par la mairie)

-Projet avec Eve : conseil des enfants sur le temps méridien.

e) Ski

L'équipe enseignante a choisi de privilégier chaque année une seule des deux activités de ski, alpin ou fond. Et ceci afin de permettre aux élèves de progresser réellement dans l'une ou l'autre de ces pratiques. Il est en effet plus pertinent de proposer un seul cycle long d'une même activité plutôt que deux cycles différents mais courts.

Cette année **l'équipe enseignante** a choisi le ski de fond. En cas de manque de neige à St Hugues, les élèves monteront en bus au col de porte. (projet financé par la mairie)

10. Questions diverses

a) Information sur le programme des TAP :

Période 1 : apprentissage de jeux de société

Période 2 : projet intergénérationnel d'échange de savoir-faire et de savoir-être ; les personnes âgées de 60 ans et plus, habitant la commune, ont été contactées. Les enfants préparent actuellement un accueil aux dix personnes ayant répondu.

b) *Le projet de la mare pédagogique avance puisqu'une subvention du conseil général a été obtenue.*
La mare se trouvera devant la cantine et un jardin pour l'école sera aménagé juste à côté.

11. Date du prochain conseil : le vendredi 2 mars 2018.

Clôture de séance : 21h55

St Hugues, le 7/11/17,
La secrétaire,
La directrice, Mme Grasset.